

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Steinfels TKR (Tiefkühlreiniger)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Steinfels TKR (Tiefkühlreiniger)
Code du produit	16408.0002.002/142624
L'identifiant unique de formulation (UFI)	H1CP-NUM7-47GN-4X68

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Produit de nettoyage
---	----------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Steinfels Swiss Division der Coop Genossenschaft St. Gallerstrasse 180 CH-8404 Winterthur Tel : 052 234 44 00 Fax : 052 234 44 01 info@steinfels-swiss.ch
--	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
--------------------------------------	-----------------------

Date de révision	16.08.2023
-------------------------	------------

Version	1
----------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Effets narcotiques, Catégorie 3, H336
Liquides inflammables, Catégorie 3, H226

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260: Éviter de respirer les vapeurs et les brouillards.
P280: Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501: Eliminer le contenu dans une installation d'élimination des déchets spéciaux agréée.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

Non demandé.

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Formulation.

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol	15% - 30%	Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 2 H225	No.-CAS: 67-63-0 No.-CE: 200-661-7 No.-Index: 603-117-00-0
3-Methoxy-3-Methyl-1-Butanol, MMB	5% - 10%		No.-CAS: 56539-66-3 No.-CE: 260-252-4
Sodium C13-17 Alkane Sulfonate	1% - 2.5%	Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, Acute Tox. 4 H302	No.-CAS: 85711-69-9 No.-CE: 288-330-3

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec la peau	Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.
Contact avec les yeux	Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction N'importe lequel.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les solvants peuvent créer une pression excessive en cas d'incendie. Les récipients fermés hermétiquement peuvent éclater et prendre feu. La combustion produit des fumées irritantes. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Balayer pour éviter les risques de glissade.

Pour les secouristes A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition prolongée des yeux et de la peau, et l'inhalation de toute vapeur générée. Porter un équipement de protection individuel.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Protéger du gel. Éviter une exposition directe au soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) Pas d'information disponible.

particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol (CAS 67-63-0)

Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte)	25 mg/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone 0.4 mmol/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone 25 mg/L Medium: whole blood Time: end of shift Parameter: Acetone 0.4 mmol/L Medium: whole blood Time: end of shift Parameter: Acetone
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups	Developmental Risk Group C
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs)	400 ppm STEL [KZGW] 1000 mg/m3 STEL [KZGW]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	200 ppm TWA [MAK] 500 mg/m3 TWA [MAK]

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection individuelle

Protection respiratoire En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Protection des mains Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Contact total (Définition Contact au maximum: 480 minutes)
Matériel: caoutchouc butyle
épaisseur minimum: 0.47mm +/-0.05mm
Temps de pénétration: 480 minutes
Matériel testé: Butoject 897+ Contact par éclaboussures (Définition Contact au maximum: 30 Minutes)
Matériel: caoutchouc nitrile
épaisseur minimum: 0.2mm
Matériel testé: Dermatrill (R) P 743 Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre.

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Alcoolique.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	28
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	8.5
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement soluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	0.9661
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique	Pas d'information disponible.
9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
10.4. Conditions à éviter	Non demandé.
10.5. Matières incompatibles	Aucun(e).
10.6. Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme. propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol (CAS 67-63-0) Dermal LD50 Rabbit = 4059 mg/kg (JAPAN_GHS) Inhalation LC50 Rat > 10000 ppm 6 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat = 1870 mg/kg (JAPAN_GHS) 3-Methoxy-3-Methyl-1-Butanol, MMB (CAS 56539-66-3) Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (ECHA_API) Sodium C13-17 Alkane Sulfonate (CAS 85711-69-9) Oral LD50 Rat = 500 mg/kg (IUCLID)
Corrosion/irritation cutanée	Peut irriter la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Donnée non disponible.
Cancérogénicité	Donnée non disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Donnée non disponible.
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Ce mélange ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien dans des quantités égales ou supérieures à 0,1 % (selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission).
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Donnée non disponible.

propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol (CAS 67-63-0)

Ecotoxicity - Freshwater Algae -	EC50 96 h Desmodesmus subspicatus >1000 mg/L (IUCLID)
Acute Toxicity Data	EC50 72 h Desmodesmus subspicatus >1000 mg/L (IUCLID)
Ecotoxicity - Freshwater Fish -	LC50 96 h Pimephales promelas 9640 mg/L [flow-through] (IUCLID)
Acute Toxicity Data	LC50 96 h Pimephales promelas 11130 mg/L [static] (IUCLID)
	LC50 96 h Lepomis macrochirus >1400000 µg/L (EPA)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute	EC50 48 h Daphnia magna 13299 mg/L (IUCLID)
Toxicity Data	

3-Methoxy-3-Methyl-1-Butanol, MMB (CAS 56539-66-3)

Ecotoxicity - Freshwater Fish -	LC50 96 h Oryzias latipes >100 mg/L [semi-static] (ECHA)
Acute Toxicity Data	

Sodium C13-17 Alkane Sulfonate (CAS 85711-69-9)

Ecotoxicity - Freshwater Algae -	EC50 72 h Desmodesmus subspicatus 95.5 mg/L (IUCLID)
Acute Toxicity Data	
Ecotoxicity - Freshwater Fish -	LC50 96 h Brachydanio rerio 8.4 mg/L [flow-through] (IUCLID)
Acute Toxicity Data	LC50 96 h Brachydanio rerio 1.0 - 5.0 mg/L [static] (IUCLID)

12.2. Persistance et dégradabilité Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas d'information disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien Ne contient pas de produits chimiques ayant une activité endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
---	---

Emballages contaminés	Vider les restes du contenu. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
------------------------------	--

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 1219
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin: Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID	UN 1219. Nom d'expédition des Nations unies: ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE). Classe 3. Groupe d'emballage II. Étiquettes ADR/RID 3. Code de classement F1. Numéro d'identification du danger 33. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E2. Catégorie de transport 2. Code de restriction en tunnels (D/E).
----------------	--

IMDG	UN 1219. Nom d'expédition des Nations unies: ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL). Classe 3. Groupe d'emballage II. Étiquettes IMDG 3. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E2. No EMS F-E, S-D. Polluant marin: Non.
-------------	---

IATA	UN 1219. Nom d'expédition des Nations unies: Isopropanol (Isopropyl alcohol). Classe 3. Groupe d'emballage II. Étiquettes IATA 3. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353 (5 L). Instruction d'emballage (LQ): Y341 (1 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 364 (60 L).
-------------	--

Navigation fluviale ADN

UN 1219.
Nom d'expédition des Nations unies: ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE).
Classe 3.
Groupe d'emballage II.
Etiquettes ADN 3.
Code de classement F1.
Quantité limitée 1 L.
Quantité exceptée E2.

Autres Informations

Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires**

Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004:
>=30%: Eau
<5%: agents de surface anioniques
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.
Classe de stockage 3.
VOC (CH) = 25.00000000

propan-2-ol; isopropyl alcohol; isopropanol (CAS 67-63-0)

Switzerland - Biocides - Annex II - 99 w/w% Sunset Date: 06/30/2026

Active Substances - Minimum

Purity

Switzerland - Biocides - Annex II -

Active Substances - Product Type

Product Type: 1

Product Type: 2

Product Type: 4

2905.1290

Switzerland - Volatile Organic

Compounds (VOCs) - Group I

Switzerland - Water Protection

B

Ordinance - Water Polluting Liquids
Classification

EU - Biocides (2007/565/EC) -

Substances and Product-Types Not

to Be Included in Annexes I, IA and

IB to Directive 98/8/EC

Product type: 9

Product type: 10

Product type: 11

Product type: 12

EU - Biocides (528/2012/EU) -
Active Substances

1 - Human hygiene (Commission Implementing Regulation 2023/1091/EU
Commission Implementing Regulation 2023/1106/EU
Commission Implementing Regulation 2023/1108/EU
Commission Implementing Regulation 2023/1109/EU
Commission Implementing Regulation 2023/1120/EU
Commission Implementing Regulation 2023/1143/EU
Commission Implementing Regulation 2023/1144/EU, listed under
L+R Propanol PT1 Family
Knieler & Team Propanol Family
APESIN alcogel
APESIN Spray
Manorapid express GEL
OP Plus
APESIN Handaktiv
Chemisept IPA-N
Bactacid IPA-N)
2 - Disinfectants and algaecides not intended for direct application
to humans or animals (Commission Implementing Regulation
2015/407/EU
Commission Implementing Regulation 2022/2252/EU
Commission Implementing Decision 2019/2030/EU
Commission Implementing Decision 2020/106/EU
Commission Implementing Decision 2021/754/EU
Commission Implementing Regulation 2023/1105/EU, listed under
perform-IPA product family
DEC-AHOL® product Family
Lyso IPA Surface Disinfection product family
Knieler & Team Propanol Family
IPA Family 1
Superficid express WIPES)
4 - Food and feed area disinfectant (Commission Implementing
Regulation 2015/407/EU
Commission Implementing Regulation 2022/2252/EU
Commission Implementing Decision 2019/2030/EU
Commission Implementing Decision 2020/106/EU
Commission Implementing Decision 2021/754/EU, listed under
perform-IPA product family
Lyso IPA Surface Disinfection product family
Knieler & Team Propanol Family
IPA Family 1)
Use restricted. See item 75.

EU - REACH (1907/2006) - Annex
XVII - Restrictions on Certain
Dangerous Substances
EU - REACH (1907/2006) - List of
Registered Substances
3-Methoxy-3-Methyl-1-Butanol, MMB (CAS 56539-66-3)
EU - REACH (1907/2006) - List of
Registered Substances

Present

**15.2. Évaluation de la sécurité
chimique**

Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision

New Safety Data Sheet according to GHS

Signification des abréviations et acronymes utilisés	Aucun(e).
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H226: Liquide et vapeurs inflammables. H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Mode d'emploi	Uniquement pour utilisation industrielle.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.